

Création d'entreprise : cinq porteurs de projets primés

Le conseil général de la Haute-Garonne, en collaboration avec son centre européen d'entreprise et d'innovation (CEII) Théogone a organisé un concours intitulé: « Créer votre entreprise dans le Comminges ».

Ce concours vise à donner les meilleures chances de succès à des porteurs de projets de création d'entreprises, qui décident de s'installer dans le Comminges, en leur offrant l'accompagnement et le soutien nécessaire. La remise des prix a eu lieu dans les locaux de la pépinière d'entreprises de Martres-Tolosane autour du jury formé par des représentants du conseil général, de directeurs d'entreprises, un avocat, l'organisateur du Salon de l'entreprise, une chargée de mission du CEII Théogone et un représentant d'un cabinet conseil en management, du directeur de la chambre de commerce et d'industrie de Saint-Gaudens.

Ce jury a tout d'abord sélectionné dix porteurs de projets, les critères étant basés sur la motivation et l'implication des candidats, la faisabilité économique du projet et la qualité de l'équipe projet. Trois projets ont été retenus et deux autres récompensés par le prix spécial du jury. Les trois lauréats ont respectivement reçu 6000 €,

3.000€ et 1000 € et bénéficieront de six mois d'accompagnement du CEII Théogone. Les deux prix du jury disposeront également de l'accompagnement du CEII Théogone.

LES LAURÉATS

Premier prix: Bruno Zilber pour son approche intelligente de la ges-

tion des enchères d'achat de mots clefs sur les moteurs de recherche « search engine marketing ».

Second: Olivier Gouny qui souhaite développer la création d'une pompe hydraulique destinée à transmettre la motricité sur une bicyclette. Un système destiné à remplacer la chaîne et le dérailleur. Troisième: Jacques Gascuel, récompensé pour le développement de son module de protection contre les surtensions et de surintensités pouvant apparaître dans un système électronique (ordinateurs personnels, récepteurs TV, magnétoscopes numériques, éléments hi-fi).

Prix spécial du jury: Ingrid Sem Le Tessier (agence de communication rédactionnelle) et Frédéric Gréaux, conseil et formation en « nouvelles technologies de l'information et des communications ».



Les trois premiers lauréats récompensés. Photo DDM, G. J.

G.J.